

FORMULAIRE DE REMplacement DE CARTES D ACCES AUX CONTENEURS ENTERRES OU DECHETERIES

Code Usager : _____

(à retrouver sur la 1ère page de votre facture)

Civilité :

Monsieur Madame M ou Mme Mesdames Messieurs Société

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Commune (+ Commune déléguée) : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Nombre de personnes dans le foyer : _____

<u>Raison du remplacement</u>	Merci de cocher les cases concernées	
	<input type="checkbox"/> Conteneurs enterrés	<input type="checkbox"/> Déchèteries
<input type="checkbox"/> Carte Perdue		
<input type="checkbox"/> Carte Cassée	Payant 8 €	Payant 5 €
<input type="checkbox"/> Carte volée (<i>joindre un justificatif</i>)		Dotation gratuite

Conformément au règlement en vigueur, le montant de la carte sera reporté sur la prochaine facture semestrielle de la redevance

Réserve à l'administration

Carte d'accès aux conteneurs enterrés

N° _____

Carte d'accès aux déchèteries

N° _____

Fait le :

Signature :

Le formulaire ne sera pas traité s'il n'est pas entièrement complété

Traitement de vos données : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis. Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer la gestion de la collecte des déchets et le suivi des services d'assainissement. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA) dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre accès aux services déchets puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'éffacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse compa@pays-ancenis.com. Afin que nous puissions vérifier votre identité, veillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité. La réponse sera retournée sous 1 mois maximum.

Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante ddp@pays-ancenis.com ou auprès de la CNIL sur le site internet www.cnil.fr ou de toute autre autorité compétente.

A renvoyer à :

Communauté de communes du pays d'Ancenis
Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géron Cedex
Ou par email à dechets@pays-ancenis.com